

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°08/2014****OBJET : SORTIES ET ENTREES D'INVENTAIRE PATRIMONIAL**

Conseillers en exercice	: 22
Présents	: 18
Excusés	: 4
Pouvoirs	: 0
Votants	: 18

SÉANCE DU 20 JANVIER 2014

L'an deux mille quatorze, le lundi vingt janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le dix janvier 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAURIN, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Emmanuel DELMOTTE, Christian GORACCI, Heldwige QUEMY, Marie-Anne ROUAN, Aline ZANI, Adjointe,
Mesdames, Messieurs : Sébastien BALZANI, Jean-Marie BELLONE, Pierre BRANCATO, Marie-Christine DEGLI-INNOCENTI, Hélène GARDET, Martine LIPUMA, Jeannot MANCINI, Claudine NAVARRO, Françoise RICORD, Marie-Christine SARFATI, Isabelle TOSELLO, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Jacques BARRERE, Maurice ELSTUB, Danièle MAINCENT, Laurence MARGAILLAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien BALZANI

Monsieur le Maire indique que la Commune avait organisé une l'exposition de sculptures de l'Artiste à la Terrasse des Arts du 5 au 20 avril 2008. L'artiste sculpteur, Jacqueline DIFFRING, avait souhaité qu'une de ses statues soit installée dans les locaux communaux en attendant la réalisation d'une sculpture de plus grande taille.

Mais le Conseil Municipal avait entériné, à tort, la donation de cette statue de bronze à la Commune par délibération du 23 juin 2008.

Entre temps, Jacqueline DIFFRING a réalisé une plus grande statue baptisée « la Chute », qui a été installée dans les jardins de la salle culturelle « La Terrasse des Arts » en 2012. Le Conseil Municipal a accepté ce don le 18 juin 2012.

Or, il s'avère que l'artiste a manifesté son souhait de récupérer sa statue de bronze. Il convient dès lors de lui restituer et de la remercier encore pour sa généreuse donation qui agrmente l'entrée de la Terrasse des Arts.

Monsieur le Maire indique qu'une peinture laquée avait été offerte à la Commune par Monsieur Jean-Louis RONDET le 15 juin 1990. Malheureusement, ce tableau, installé quelques temps aux archives municipales a subi des dégradations suite à une fuite d'eau venant du toit. La peinture étant très dégradée, Monsieur le Maire propose de détruire cette œuvre et de la sortir du patrimoine communal.

Enfin, il rajoute que quatre photographies de l'artiste Saul Lambert ont été données à la Commune par Madame Beint Sheteling. Ces photographies représentent des rues du village.

Monsieur Lambert (1928 -2009) a été un peintre toute sa vie et a passé 20 ans (1960-1980) comme l'un des illustrateurs les plus célèbres des États-Unis aussi. Monsieur le Maire propose d'accepter ce don dans le patrimoine communal.



Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après avoir délibéré,

ACCEPTE de restituer la sculpture de bronze d'une valeur de 3000€ à Madame Jacqueline DIFFRING et de retirer ce bien du patrimoine communal.

REMERCIE l'artiste pour sa généreuse donation de l'œuvre d'art dénommée « La Chute », installée dans les jardins de la Salle Culturelle la Terrasse des Arts.

ENTERINE la sortie du patrimoine communal du tableau de Monsieur Jean-Louis RONDET.

ACCEPTE le don de 4 photographies de l'artiste Saul LAMBERT représentant les rues du village, et à faire entrer dans l'inventaire patrimonial l'ensemble des œuvres estimé à 2 000€.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Pierre MAURIN.

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le